



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 janvier 2018,
19 h 10**

Sont présents :

- M. Hans Gruenwald Jr., maire
- Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
- M. Archie Martin, conseiller
- Mme Edith de Haerne, conseillère
- M. André Boucher, conseiller
- M. Danny Lalonde, conseiller
- M. Mario Gauthier, conseiller
- Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation du projet de règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 et avis de motion;
3. Adoption du règlement 353-2018 décrétant une dépense de 1 100 887,55 \$ et un emprunt de 1 100 887,55 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;
4. Période de questions allouée aux personnes présentes;
5. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

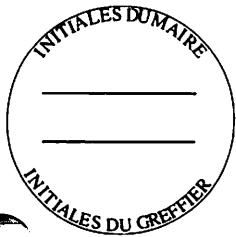
La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2018-01-037

Acceptation de l'ajout d'une demande de participation au programme de mise aux normes des installations septiques (article 4 d) du règlement numéro 338-2016

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil accepte, conformément aux dispositions de l'article 4 d) du règlement numéro 338-2016, l'ajout d'une demande d'admissibilité au programme de mises aux normes des installations septiques reçue en date du 16 janvier 2018. Cette demande s'ajoute à la liste déposée à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 et adoptée par la résolution numéro 2018-01-003 se trouvant en annexe « B » du règlement numéro 353-2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 janvier 2018,
19 h 10**

2018-01-038

Adoption du règlement numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ;

Attendu que la greffière a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 353-2018 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

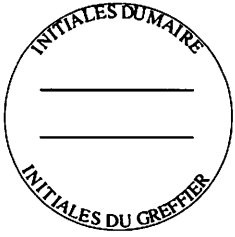
2018-215

Présentation du projet de règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 et avis de motion

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, modifiée par l'adoption du projet de loi 122, le projet de règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 est présenté et avis de motion est donné par M. Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 sera proposé pour adoption.

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 janvier 2018,
19 h 10**

2018-01-039

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Archie Martin et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 51.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière